

Timide début de reconnaissance du vote blanc à l'Assemblée nationale



Timide début de reconnaissance du vote blanc à l'Assemblée nationale sans réelle conséquence

À la faveur d'une "niche parlementaire" réservée au groupe centriste UDI, l'Assemblée nationale vient d'adopter, ce 22 novembre 2012, une proposition de loi centriste prévoyant un timide début de reconnaissance du vote blanc aux élections.

Chose rare, cette mesure a été approuvée à l'unanimité des députés présents (90 voix pour, 0 contre et... 487 députés absents !).



Ce texte doit entraîner une modification du Code électoral, qui précisera désormais que « les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal ». Un autre amendement stipulant qu'une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc a lui aussi obtenu l'aval de la représentation nationale.

En fait, cette innovation est à peu près sans conséquences. Car, faute de consensus des députés sur la question, la prise en compte du vote blanc pour la détermination des suffrages exprimés n'a pas été retenue. Or c'est bien là toute la question que pose la reconnaissance du vote blanc, qui est une nouvelle fois éludée.

CONCLUSION

Ce vote est l'occasion de rappeler que l'UPR propose, dans son Programme de Libération Nationale, de reconnaître le vote blanc comme un vote à part entière.

Cela a été annoncé lors de la présentation du programme le 3 décembre 2011 et cela figure en page 18 de notre brochure programmatique :

**« RECONNAÎTRE LE VOTE BLANC COMME UN VOTE À PART ENTIÈRE.
Annuler le scrutin et convoquer de nouveau les électeurs en cas de vote blanc majoritaire, avec**

(cf. <http://www.upr.fr/wp-content/uploads/presidentielles/Programme-Liberation-Nationale.pdf>, page numérotée 18 sur le document, page 10 du PDF en ligne)

Comme on peut le constater, même si le vote de ce matin à l'Assemblée nationale est un petit pas en avant, il y a encore du chemin à faire avant que notre proposition soit adoptée.